

MINIHIC SUR RANCE - Commune

ILLE-ET-VILAINE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 juin 2026

Président de la séance : Sylvie SARDIN

Secrétaire de la séance : Catherine GOUGET

Date de convocation :

29 mai 2026

Nombres de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

Nombre de votants : 19

Présents : Sylvie SARDIN, Erwan FOUGHALI, Patricia ALLEE, Daniel TURMEL, Véronique BOUDROUZ, Catherine GOUGET, Nicolas ZAUG, Gaëlle OLLIVRO, Benoît PONCELET, Jeannick BRIAND, Nicolas MORDEL, Eliane HERGNO, Denis CARVILLE, Christine BOURQUARD, Angèle CADIOU

Représentés : Réginald ROBIN représenté par Catherine GOUGET, Eve BOSSEBOEUF représentée par Sylvie SARDIN, Raymond FANOUILLERE représenté par Christine BOURQUARD, Pascal BRION représenté par Angèle CADIOU

Absents :

Ordre du jour :

Elections sénatoriales

- Elections des délégués et suppléants

Vie municipale

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026
- Création de la commission pour les impôts locaux (CCID)

Délibérations du conseil :

DE 2026_039 Sénatoriales - Election des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

HERGNO Eliane, TURMEL Daniel, MORDEL Nicolas, CADIOU Angèle.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste A : Sylvie SARDIN – Erwan FOUGHALI – Patricia ALLEE – Réginald ROBIN – Véronique BOUDROUZ – Daniel TURMEL – Catherine GOUGET – Nicolas ZAUG

Liste B : Christine BOURQUARD - Raymond FANOUILLE - Angèle CADIOU - Pascal BRION

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- **liste A** : 14 voix

- **liste B** : 4 voix

Le quotient applicable est : $19 / 5 = 3.80$

La **liste A** obtient : $14 / 3.60 = 3.88$, soit 3 sièges

La **liste B** obtient : $4 / 3.80 = 1.05$, soit 1 siège

Ainsi, 4 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 5ème siège à la plus forte moyenne

La liste A obtient : $14 / (3+1) : 3.50$

La liste B obtient : $4 / (1+1) : 2$

La liste A emporte le dernier siège.

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 4 sièges

Liste B : 1 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Le quotient applicable est : $19 / 3 = 6.33$

La **liste A** obtient : $14 / 6.33 = 2.21$, soit 2 sièges

La **liste B** obtient : $4 / 6.33 = 0.63$, soit 0 sièges

Il est procédé à la répartition du 5ème siège à la plus forte moyenne

La liste A obtient : $14/(2+1) : 4.66$

La liste B obtient : $4/(0+1) : 4$

La liste A emporte le dernier siège.

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

Liste B : 0 sièges

DE 2026 040 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 avril 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 avril 2026;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DE 2026 041 Création de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

Eliane HERGNO

Angèle CADIOU

Erwan FOUGHALI

Georgette CORIOU

Patricia ALLEE

Claudine LEBRETON

Catherine GOUGET

James FANIEN

Véronique BOUDROUZ

Emmanuel LIZE

Eric CHAMBENOIT

Judith OLLIE

Les commissaires suppléants :

Robert HUET

Cécile HUET

Claude PONDEMER

Monique PONDEMER

Baudouin GOUILLY FROSSART

Patricia CARVILLE

Michel HENRY

Pascale HENRY

Anne Charlotte ZAUG

Christophe SIMON

Christian ROSE

Eliane PONCELET

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Sylvie SARDIN
Président de séance

Catherine GOUGET
Secrétaire de séance